

T	E	X			
T	E	S		&	
D	O	C	U		
M	E	N	T	S	
D	E	S			
B	A	R	O	N	
N	I	E	S		

« Bail à pris fait pour la bastisse de St-Michel et achept pour Sr Etienne Allegre contre le seigneur dudit lieu »

Archives départementales de la Drôme 25 G 4 f° 78 sq
Et Notaire Jean-Thomas Ginoux, 1710 f° 328 r°-329 v°

Présentation du document

La chapelle Saint-Michel dans le cimetière de Mollans, autrefois église paroissiale, était administrée par un prieur qui partageait la dime avec le prieur régulier de Saint-Pierre, l'autre paroisse, et le curé. À la suite de sa ruine pendant les guerres de Religion, Pierre d'Urre, seigneur de Mollans, dans son testament en 1611, légua 300 livres pour la rétablir. 60 ans s'écoulèrent avant que le prieur Michel Astier de Cromecières ne fit un procès aux héritiers du seigneur pour reconstruire la chapelle, tombeau de la famille d'Urre.

C'est le texte du prix fait de 1710 que nous publions. Malheureusement la reconstruction fut certainement faite à l'économie et à peine 40 ans plus tard la chapelle était de nouveau en ruine. L'évêque de Vaison, en tournée pastorale, ordonna qu'elle soit remise en état. Ce qui fut fait en 1753. La copie du prix fait consignée dans le terrier des prieurs de Saint Michel (AD26 25 G 4 f° 78 sq) apporte un complément d'information sur cette restauration. Nous la transcrivons en note 1.

Retranscription

Pardevant ¹ Jean Thomas Ginoux notaire royal de Mollans et en présence des témoins sous nommés ce quinziesme jour du mois de dexembre mil sept cents dix après midy fut présent messire Alexis Alzear de Simiane, chevalier, seigneur du présent lieu de Mollans et autres terres, lequel comme chargé de faire couvrir et fermer la chapelle ou église du prioré St Michel dudit Mollans suivant l'acte receu par nousdit notaire le dix neufviesme may mil sept cents trois désirant y satisfaire et mettre en repos sa concience de gré pour luy et les siens en a donné le prix fait a sieurs Estienne et Jean Allegre, père et fils dudit Mollans, ce acceptants et prenants à sçavoir de refaire et réédifier les murailles et voute de ladite église jusques et de la hauteur de trois pans au dessus du second arc qui est au presbitaire de ladite église franc dans œuvre se servant des parties de ladite muraille qui pourront servir et y laissant trois fenestres deux à la muraille du costé du midy de la mesme grandeur de celles qui y étoient, et une en rond ou plutot œil de bœuf sur la porte et à l'endroit de la fenestre ancienne tout au plus haut qui se pourra près de la voûte, crespir icelles murailles et voutes en dedans d'un sablon avec la truelle propre et en état d'estre blanchi avec le platre, redresser les coings des murailles de ladite église en dehors en ce qui ne devra pas estre refait, faire la voute en bresseau, fournir toute la chaux sable, pierres, et autres materiaux, maitres

¹ La copie 25 G 4 porte dans la marge : « La chapelle dont il est parlé dans ce bail ayant été batie avec du fort mauvais mortier et la voute étant trop plate, menaçoit ruine en 1750, lorsque Mgr l'évêque de Fosseran fit la visite pastorale, il ordonna qu'elle seroit réparée. Des personnes charitables ayant voulu contribuer à cette bonne oeuvre il fut présenté une supplique à Mgr l'évêque de Vaison pour le prier de permettre que la susd(ite) chapelle fut démolie, et comme elle étoit trop longue, de la raccourcir environ d'une canne, ce que sa grandeur permit et ce qui fut exécuté le 21 9bre 1752. Elle fut construite par Claude Gresse m(aître) masson de cette paroisse à journée, on lui fournit tous les matériaux, et achevée le 9 janvier 1753. Ensuite l'an 1759 le 12 du mois de may elle fut blanchie en dedans et en dehors par le mesme Claude Gresse, et bénite par moy Vincent Favier prieur de St Michel commis à cet effet par Mr de Joannis chanoine de la cathédrale de Vaison vicaire général de Mgr l'évêque de Pelissier, par sa lettre en datte du 7e may 1759, le 13 may 1759 en présence d'un grand concours du peuple qui assista à cette cérémonie et j'y célébrai la ste messe. Aisin l'atteste Favier prieur de St Michel ».

La supplique de Favier à l'évêque, rédigée par le prieur de Saint-Michel Favier, existe dans les archives paroissiales. Elle indique que la chapelle de 1710 mesurait 28 pans sur 15, soit 5,6 m sur 3 m. Une réduction de longueur d'une canne aurait donné un édifice quasiment carré ce qui n'est pas conforme à la réalité. Soit Favier s'est trompé dans les mesures, soit il a donné les dimensions projetées du nouvel édifice. La chapelle actuelle mesure 4.55 x 3.80 m (+ le chœur) à l'intérieur.

manœuvres, cordage et échafaudages requis et nécessaires et généralement tout ce qui convient pour faire et parfaire les(dits) ouvrages, mesme charger et terraser ladite voute, icelle couvrir avec tuilles que ledit seigneur leur fournira, mettre et placer la porte avec les barres de fer aux fenestres, ledit seigneur leur fournissant pareillement ladite porte et ferement d'icelle avec le ferement desdites fenestres, quant au blanchir du platre en dedans et le crespier en dehors demeurant à la charge dudit seigneur, pareillement que ledit platre chaux et sable qui y conviendra, le tout quoy promettent lesdits Allegres avoir fait et parfait entre icy et le premier juillet prochain et de le faire reconnoistre par maitres et gens à ce connoissants, à la quelle reconnaissance sera apellé messire Michel d'Astier de Cromessières pretre prier dudit prioré, ainsi qu'il a esté apellé pour estre présent à cet acte de l'adveu et agreement duquel il a esté ainsi passé. Et ce pour et moyenant une partie d'une terre et gravier hermas que ledit seigneur a située au terroir de ce lieu quartier de l'Isle du Vif, et seullement ce qui est gravier et herme du costé de l'isle de la communauté, et outre ledit gravier et herme la terre labourable à droite ligne tirant sur la pointe du costé du couchant jusques au levant, et autrement suivant les limittes plantées entre les parties, confrontant du levant terre de Toussaint Baussan, du couchant vignes de Claude Vial et Pierre Isnard, de bize l'iscl de la communauté et du midy le restant audit seigneur et autres avec tout ce qui y est dedans, ses entrées issues, droits et appartenances quelconques qu'il leur baille purement, simplement et perpetuellement transporte, sous promesse de faire avoir, valoir, jouir, garantir de tous troubles, évictions, aliénations et autres empechements francs de tous debtes et imbringuements fins à ce jour toutes foix sous la directe du sieur prier dudit Mollans et service porté par ses titres, franc de lods audit seigneur, pour la fixation desquels droits de contrôle et insinuation se sont raportés à l'extime qui en sera faite par les experts jurés dudit Mollans auxquels donnent pouvoir d'en dresser état et description sans autre mandement ny consentement que le présent acte, renonsant ledit seigneur à toutes plus vallües présentes et futures desquelles et dudit fonds s'en est deverti et en a investi lesdits Allegres par la teneur des présentes, leur a donné pouvoir d'en prendre possession quand ils voudront, sous clause de precaire et simple constitut. Pour l'observation de quoy les parties en ce que la chacune touche et concerne, ont passé les obligations et submitions de tous leurs biens presents et advenirs à toutes cours ainsi l'ont promis juré renoncé de quoy. Fait et récitté acte audit Mollans dans mon estude aux présences de messire Antoine Amat prêtre prier de Bénivay, sieurs Jean Claude Maurin maire et chatelain dudit Mollans, sieur Maxemin Morenas chirurgien dudit lieu et René Faravel praticien de Nions, témoins requis et signés avec ledit sieur prier et parties

Crommecières prier, Simiane, Estienne Allegre, JL Allegre, Amat prier, Maurin, Morenas, Faravel, et moy Ginoux notaire

Et à la marge : Contrôllé, à Mollans ce 24 x^{bre} 1710. Ginoux



Commentaires

Vues de l'intérieur de la chapelle actuellement. On pourra regretter le jointoiment des pierres du chœur au ciment artificiel et surtout la disparition de l'inscription qui accompagnait la bénédiction de 1759 :

*Straverat impia gens, pietas reparavit avorum
Moxque labans stat nunc, posteritatis opus,
Die maii XII. MDCCLIX.*

Une race impie l'avait abattue, la piété des aïeux la releva,
De nouveau elle menaçait ruine, maintenant elle est debout, ouvrage de la postérité.
12 mai 1759

Ainsi que le bétonnage du sol : ça fait propre...

Seul subsiste le fragment de boiserie qui représente Saint-Michel, inscrit à l'ISMH, heureusement sauvé dans l'église paroissiale.

Quant à l'autel, presque neuf, c'est certainement une « récup », car il est dédié à sainte Cécile, une sainte inconnue dans le panthéon des saints mollanais.

Côté chevet, une belle fenêtré, réemploi (?) de la chapelle d'origine.

Les dimensions de la chapelle indiquées dans le texte ne sont pas cohérentes avec l'édifice actuel. Un relevé précis apportera peut-être les éclaircissements supplémentaires.